

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 17/07/2024 - 3970 - 2011 B 00661 - 538 191 453 - SPR ALIMENTAIRE CENTRE  
OUEST

Carnifié conforme

1

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SPR ALIMENTAIRE CENTRE OUEST Néant  \*

Adresse de l'entreprise 0584 rue des Chardonnerets 16560 Anais

Numéro SIRET\* 5 3 8 1 9 1 4 5 3 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois\* 12 Durée de l'exercice précédent\* 12

				Exercice N clos le 31/12/2023		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial*	010	012			
	Autres*	014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030			
	Immobilisations financières* (1)	040	042	3 025 337	190 577	2 834 760
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>3 025 337</b>	<b>190 577</b>	<b>2 834 760</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	114		114
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	068	070			
	Autres* (3)	072	074	34 265		34 265
	Valeurs mobilières de placement	080	082	1 201 559		1 201 559
Disponibilités	084	086	257 968		257 968	
Charges constatées d'avance *	092	094				
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>1 493 906</b>		<b>1 493 906</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>4 519 243</b>	<b>190 577</b>	<b>4 328 666</b>

				Exercice N NET 1	
<b>PASSIF</b>					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			3 556 250
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131			
	Report à nouveau	134			3 090
	Résultat de l'exercice	136			491 633
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		
Provisions pour risques et charges					
	<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			268 627
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			139
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169			7 925
	Comptes courants d'associés	173			
	Autres dettes	175			1 001
	Produits constatés d'avance	174			
	<b>Total III</b>	<b>176</b>			<b>277 692</b>
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>			<b>4 328 666</b>

RENVOIS	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195
	Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SPR ALIMENTAIRE CENTRE OUEST</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Exercice N clos le <b>31/12/2023</b>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215	214		
			services*	intracommunautaires	217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>				<b>232</b>			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	10 476	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI))			255		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			262			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				<b>264</b>	<b>10 476</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>270</b>	<b>-10 476</b>		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	415 210	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	239 405	
	Charges financières	(V)			294	33 710	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347			(VI)	300	118 795
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) 348					
Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306			
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				<b>310</b>	<b>491 633</b>		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	491 633	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))			249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				<b>352</b>	<b>491 633</b>	<b>354</b>	<b>0</b>
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				<b>370</b>	<b>491 633</b>	<b>372</b>	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	3 144 127	482	0	484	118 791	486	3 025 337				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>3 144 127</b>	<b>492</b>	<b>0</b>	<b>494</b>	<b>118 791</b>	<b>496</b>	<b>3 025 337</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	ERWANGE	MARJADIS	SOLOVITI	JEANRE	DOFRAN								
	6	7	8	9	10								
	ARBELA												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1	29		29	8 148	8 119								
2	8 000		8 000	1	-7 999								
3	50 525		50 525	146 727	96 202								
4	21 837		21 837	34 916	13 079								
5	10 447		10 447	13 606	3 159								
6	27 953		27 953	36 007	8 054								
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578 118 791	580	582 118 791	584 239 405	586 120 614	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					596 120 614	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 303 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SPR ALIMENTAIRE CENTRE OUEST Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	234 706	632	16 473	634	60 602	636	190 577
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>234 706</b>	<b>682</b>	<b>16 473</b>	<b>684</b>	<b>60 602</b>	<b>686</b>	<b>190 577</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres imob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION



**SPR ALIMENTAIRE CENTRE OUEST S.A.S.**  
N° Siren 538191453

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

584 Rue des Chardonnerets - Z.A. La Touche - La Poutardière  
16560 ANAIS

## Sommaire

<b>NOTE 1 : FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b>	<b>3</b>
<b>NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>3</b>
<b>NOTE 3 : BILAN</b>	<b>5</b>
<b>NOTE 4 : COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>7</b>
<b>NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>8</b>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NB : Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

## **NOTE 1 : Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture**

. La société a poursuivi sur 2023 la proposition initiée en 2021 de rachat des titres qu'elle détient depuis plus de 5 ans aux associés majoritaires des points de vente concernés.

. Lors de l'assemblée générale du 28 juin 2023 devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2022, il a notamment été décidé de procéder à une augmentation de capital de 1.009.375 euros par incorporation des réserves, par élévation de la valeur nominale des actions qui passe de 815 euros à 1.138 euros.

## **NOTE 2 : Principes et méthodes comptables**

### **2.1 Principes généraux**

SPR Alimentaire Centre Ouest a été constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement ANC l'ANC n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois. Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

### **2.2 Changement de règles et méthodes**

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu, par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

### **2.3 Immobilisations financières**

La SPR Alimentaire Centre Ouest a pour vocation de prendre une participation minimale de 4.75% (maximale 40%) en pleine propriété dans certains points de vente de la région portant l'une des

enseignes du Groupement des Mousquetaires.

Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la valeur d'inventaire calculée selon les normes d'évaluation propres au Groupement des Mousquetaires. Toutefois, au cours des 2 premières clôtures suivant l'acquisition des titres, aucune dépréciation sur titres ne sera constatée.

Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en immobilisations.

## **2.4 Autres créances**

La rubrique « Autres créances » comprend les dividendes à recevoir des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation.

Ces créances ne doivent jamais dépasser un montant égal à 10% de l'actif net de la SPR Alimentaire Centre Ouest, faute de quoi le régime des sociétés à capital-risque ne sera plus applicable.

## **2.5 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une moins-value latente est comptabilisée sous forme de dépréciation lorsque la valeur d'acquisition des valeurs mobilières de placement est supérieure à la valeur de marché.

En respect du principe de prudence, aucune plus-value latente ne peut être comptabilisée.

## **2.6 Impôts sur les bénéfices**

Eu égard à son statut juridique, la société a opté pour le régime fiscal des sociétés de capital-risque en vertu de l'article 208, 3° septies du Code Général des Impôts et de l'article 1<sup>er</sup>, 1-4° de la loi 85-695 du 11 juillet 1985. A ce titre, les opérations réalisées sont exonérées d'impôt sur les sociétés à l'exception :

- des plus-values de cession des titres ayant rémunéré l'apport d'activités accessoires
- des profits ne provenant pas du portefeuille de titres (profits de cession des biens meubles ou immeubles, subventions,...).

## **NOTE 3 : Bilan**

### **3.1 Actif immobilisé**

#### *Variation des valeurs brutes*

Postes du bilan	Montant au 31 décembre 2022	Acquisitions	Sorties	Montant au 31 décembre 2023
Immobilisations financières	3 144		119	3 025
<b>Total</b>	<b>3 144</b>		<b>119</b>	<b>3 025</b>

#### *Variation des dépréciations*

Postes du bilan	Montant au 31 décembre 2022	Dotations	Reprises	Montant au 31 décembre 2023
Immobilisations financières	235	16	60	191
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>16</b>	<b>60</b>	<b>191</b>

Les immobilisations financières correspondent à des titres immobilisés et aux créances s'y rattachant.

### **3.2 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements auprès du GIE ITM Trésorerie et s'élèvent à 1 202 milliers d'euros.

### **3.3 Capitaux propres**

Postes du bilan	Montant au 31 décembre 2022	Affectation résultat 2022	Résultat 2023	Autres variations	Montant au 31 décembre 2023
Capital social	2 547	-	-	1 009	3 556
Primes d'émission	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	51	-	-51	-
Réserves statut. ou c.	-	192	-	-192	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	1 011	-1 011	492	-	492
Report à nouveau	1	768	-	-766	3
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 559</b>	<b>0</b>	<b>492</b>	<b>0</b>	<b>4 051</b>

Les actions de la société sont réparties en deux catégories :

- Actions ordinaires de catégorie A que seules peuvent détenir des personnes physiques présentant certaines qualités fixées par les statuts de la société ;
- Actions ordinaires de catégorie B que seules peuvent détenir la société ITM Entreprises ou des personnes morales filiales, directes ou indirectes, de cette dernière.

Les actions de catégorie A et B confèrent à leurs titulaires des droits identiques étant précisé que les actions de la catégorie B doivent représenter au moins 25% de la totalité des actions émises par la société.

**Au 31 décembre 2023, le capital de la société est constitué de 3 125 actions d'une valeur nominale de 1 138 euros, dont 600 actions de catégorie A et 2 525 actions de catégorie B.**

### 3.4 Provisions

Aucune provision n'est constatée cette année.

### 3.5 Créances par échéance

Etat des créances (en K€)	Montant Brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Avances et acomptes	0	0	-
Créances clients (dont douteux)	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Etat, autres collectivités	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-

### 3.6 Dettes par échéance

Etat des dettes (en K€)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Etats, autres collectivités	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	1	1	-	-

## **NOTE 4 : Compte de résultat**

### **4.1 Résultat financier (chiffres en milliers d'euros) :**

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts	-17	-
Intérêts perçus	89	55
Dividendes remontés	265	364
Autre résultat financier	44	-43

### **4.2 Résultat exceptionnel :**

Poste du compte de résultat	2023	2022
Produits de cessions de titres	239	1 399
Produits divers	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Valeur nette comptable des titres cédés	-118	-751
Abandons de créances	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Charges diverses	-	-
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>648</b>

### **4.3 Charge d'impôt:**

En application de l'option exercée pour bénéficier du régime fiscal des sociétés de capital-risque, aucune charge d'impôt n'est comptabilisée au titre de l'exercice 2023.

## NOTE 5 : Autres informations

### 5.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat pour l'année 2023 d'un montant total s'élève à 3 862 €

Cabinet	Certification des comptes	Autres missions
KPMG	3 862	-

### 5.2 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2023 aucun engagement significatif n'a été contracté par la société.

# SPR ALIMENTAIRE CENTRE OUEST

Société par actions simplifiée au capital de 3.556.250 euros  
Siège social : ZA La Touche La Poutardière 584 Rue des Chardonnerets – 16560 ANAIS  
538 191 453 R.C.S. ANGOULEME  
(Ci-après « la Société »)

\* \*  
\*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE et EXTRAORDINAIRE

DU 19 JUIN 2024

## Extrait du Procès-verbal relatif à l'affectation du résultat

.../...

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat de l'exercice)*

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 491 633 euros, de la manière suivante :

5% à la réserve légale à hauteur de 24 582 euros,  
Dont le solde s'élèvera ainsi à la somme de 24 582 euros,  
20% à la réserve statutaire à hauteur de 93 410 euros,  
Dont le solde s'élèvera ainsi à la somme de 93 410 euros,  
Le solde au compte « report à nouveau » à hauteur de 373 641 euros  
Dont le solde s'élèvera ainsi à la somme de 376 731 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

***Cette résolution est adoptée.***

.../...

### **NEUVIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***Cette résolution est adoptée.***

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Président**





KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# SPR Alimentaire Centre Ouest S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

*Certifié conforme*

Exercice clos le 31 décembre 2023

SPR Alimentaire Centre Ouest S.A.S.

584, Rue des Chardonnerets - Z.A. La Touche - La Poutardière – 16560 ANAIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143068010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **SPR Alimentaire Centre Ouest S.A.S.**

584, Rue des Chardonnerets - Z.A. La Touche - La Poutardière – 16560 ANAIS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SPR Alimentaire Centre Ouest S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPR Alimentaire Centre Ouest S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres immobilisés et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

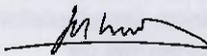
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 juin 2024

KPMG SA



Jean-Charles SIMON

Associé

**SPR ALIMENTAIRE CENTRE OUEST**

**COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023**



**Bilan actif**

BILAN-ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>				
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 025 336,55	190 577,00	2 834 759,55	2 909 421,41
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>3 025 336,55</b>	<b>190 577,00</b>	<b>2 834 759,55</b>	<b>2 909 421,41</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>3 025 336,55</b>	<b>190 577,00</b>	<b>2 834 759,55</b>	<b>2 909 421,41</b>
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>TOTAL Stock</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	114,02	0,00	114,02	69,00
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	34 264,67	0,00	34 264,67	72 975,58
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL Créances</b>	<b>34 264,67</b>	<b>0,00</b>	<b>34 264,67</b>	<b>72 975,58</b>
Valeurs mobilières de placement	1 201 558,89	0,00	1 201 558,89	4 692 047,88
dont actions propres:				
Disponibilités	257 968,48	0,00	257 968,48	36 713,37
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>1 459 527,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 459 527,37</b>	<b>4 728 761,25</b>
Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>1 493 906,06</b>	<b>0,00</b>	<b>1 493 906,06</b>	<b>4 801 805,83</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>4 519 242,61</b>	<b>190 577,00</b>	<b>4 328 665,61</b>	<b>7 711 227,24</b>

**Bilan passif**

BILAN-PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel	dont versé :	3 556 250,00	2 546 875,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....			
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
<b>TOTAL Réserves</b>			
Report à nouveau		3 090,20	1 153,27
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>491 633,40</b>	<b>1 011 311,93</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>4 050 973,60</b>	<b>3 559 340,20</b>
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>		
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		268 627,00	
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :		
<b>TOTAL Dettes financières</b>		<b>268 627,00</b>	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		139,01	4 012,04
Dettes fiscales et sociales		7 925,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 001,00	4 147 875,00
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>		<b>9 065,01</b>	<b>4 151 887,04</b>
Produits constatés d'avance		0,00	0,00
	<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>277 692,01</b>	<b>4 151 887,04</b>
Ecart de conversion Passif (V)			
	<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>4 328 665,61</b>	<b>7 711 227,24</b>

## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
<b>Chiffres d'affaires nets</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			10 476,37	12 944,85
Impôts, taxes et versements assimilés				250,00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>10 476,37</b>	<b>13 194,85</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-10 476,37</b>	<b>-13 194,85</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			265 126,45	363 943,71
Autres intérêts et produits assimilés			89 481,18	55 071,28
Reprises sur provisions et transferts de charges			60 602,00	39 297,00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>415 209,63</b>	<b>458 311,99</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			16 473,00	82 142,00
Intérêts et charges assimilées			17 237,00	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>33 710,00</b>	<b>82 142,00</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>381 499,63</b>	<b>376 169,99</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>371 023,26</b>	<b>362 975,14</b>

**Compte de résultat (suite)**

<b>COMPTE DE RESULTAT (suite)</b>	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	239 405,00	1 399 795,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>239 405,00</b>	<b>1 399 799,00</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	118 790,86	751 462,21
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>118 794,86</b>	<b>751 462,21</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>120 610,14</b>	<b>648 336,79</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>654 614,63</b>	<b>1 858 110,99</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>162 981,23</b>	<b>846 799,06</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>491 633,40</b>	<b>1 011 311,93</b>



Compte de résultat (suite)

**SPR ALIMENTAIRE CENTRE OUEST S.A.S.**

N° Siren 538191453

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

584 Rue des Chardonnerets - Z.A. La Touche - La Poutardière  
16560 ANAIS

## Sommaire

<b>NOTE 1 : FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b>	<b>3</b>
<b>NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>3</b>
<b>NOTE 3 : BILAN</b>	<b>5</b>
<b>NOTE 4 : COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>7</b>
<b>NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>8</b>

NB : Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

## **NOTE 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture**

. La société a poursuivi sur 2023 la proposition initiée en 2021 de rachat des titres qu'elle détient depuis plus de 5 ans aux associés majoritaires des points de vente concernés.

. Lors de l'assemblée générale du 28 juin 2023 devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2022, il a notamment été décidé de procéder à une augmentation de capital de 1.009.375 euros par incorporation des réserves, par élévation de la valeur nominale des actions qui passe de 815 euros à 1.138 euros.

## **NOTE 2 : Principes et méthodes comptables**

### **2.1 Principes généraux**

SPR Alimentaire Centre Ouest a été constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement ANC l'ANC n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois. Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

### **2.2 Changement de règles et méthodes**

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu, par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

### **2.3 Immobilisations financières**

La SPR Alimentaire Centre Ouest a pour vocation de prendre une participation minimale de 4.75% (maximale 40%) en pleine propriété dans certains points de vente de la région portant l'une des

enseignes du Groupement des Mousquetaires.

Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la valeur d'inventaire calculée selon les normes d'évaluation propres au Groupement des Mousquetaires. Toutefois, au cours des 2 premières clôtures suivant l'acquisition des titres, aucune dépréciation sur titres ne sera constatée.

Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en immobilisations.

## **2.4 Autres créances**

La rubrique « Autres créances » comprend les dividendes à recevoir des sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation.

Ces créances ne doivent jamais dépasser un montant égal à 10% de l'actif net de la SPR Alimentaire Centre Ouest, faute de quoi le régime des sociétés à capital-risque ne sera plus applicable.

## **2.5 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Une moins-value latente est comptabilisée sous forme de dépréciation lorsque la valeur d'acquisition des valeurs mobilières de placement est supérieure à la valeur de marché.

En respect du principe de prudence, aucune plus-value latente ne peut être comptabilisée.

## **2.6 Impôts sur les bénéfices**

Eu égard à son statut juridique, la société a opté pour le régime fiscal des sociétés de capital-risque en vertu de l'article 208, 3° septies du Code Général des Impôts et de l'article 1<sup>er</sup>, 1-4° de la loi 85-695 du 11 juillet 1985. A ce titre, les opérations réalisées sont exonérées d'impôt sur les sociétés à l'exception :

- des plus-values de cession des titres ayant rémunéré l'apport d'activités accessoires
- des profits ne provenant pas du portefeuille de titres (profits de cession des biens meubles ou immeubles, subventions,...).

## **NOTE 3 : Bilan**

### **3.1 Actif immobilisé**

#### *Variation des valeurs brutes*

Postes du bilan	Montant au 31 décembre 2022	Acquisitions	Sorties	Montant au 31 décembre 2023
Immobilisations financières	3 144		119	3 025
<b>Total</b>	<b>3 144</b>		<b>119</b>	<b>3 025</b>

#### *Variation des dépréciations*

Postes du bilan	Montant au 31 décembre 2022	Dotations	Reprises	Montant au 31 décembre 2023
Immobilisations financières	235	16	60	191
<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>16</b>	<b>60</b>	<b>191</b>

Les immobilisations financières correspondent à des titres immobilisés et aux créances s'y rattachant.

### **3.2 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements auprès du GIE ITM Trésorerie et s'élèvent à 1 202 milliers d'euros.

### **3.3 Capitaux propres**

Postes du bilan	Montant au 31 décembre 2022	Affectation résultat 2022	Résultat 2023	Autres variations	Montant au 31 décembre 2023
Capital social	2 547	-	-	1 009	3 556
Primes d'émission	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	51	-	-51	-
Réserves statut. ou c.	-	192	-	- 192	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	1 011	-1 011	492	-	492
Report à nouveau	1	768	-	-766	3
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 559</b>	<b>0</b>	<b>492</b>	<b>0</b>	<b>4 051</b>

Les actions de la société sont réparties en deux catégories :

- Actions ordinaires de catégorie A que seules peuvent détenir des personnes physiques présentant certaines qualités fixées par les statuts de la société ;
- Actions ordinaires de catégorie B que seules peuvent détenir la société ITM Entreprises ou des personnes morales filiales, directes ou indirectes, de cette dernière.

Les actions de catégorie A et B confèrent à leurs titulaires des droits identiques étant précisé que les actions de la catégorie B doivent représenter au moins 25% de la totalité des actions émises par la société.

**Au 31 décembre 2023, le capital de la société est constitué de 3 125 actions d'une valeur nominale de 1 138 euros, dont 600 actions de catégorie A et 2 525 actions de catégorie B.**

### **3.4 Provisions**

Aucune provision n'est constatée cette année.

### **3.5 Créances par échéance**

Etat des créances (en K€)	Montant Brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Avances et acomptes	0	0	-
Créances clients (dont douteux)	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Etat, autres collectivités	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-

### **3.6 Dettes par échéance**

Etat des dettes (en K€)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Etats, autres collectivités	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	1	1	-	-

## **NOTE 4 : Compte de résultat**

### **4.1 Résultat financier (chiffres en milliers d'euros) :**

(en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts	-17	-
Intérêts perçus	89	55
Dividendes remontés	265	364
Autre résultat financier	44	-43

### **4.2 Résultat exceptionnel :**

Poste du compte de résultat	2023	2022
Produits de cessions de titres	239	1 399
Produits divers	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Valeur nette comptable des titres cédés	-118	-751
Abandons de créances	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Charges diverses	-	-
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>648</b>

### **4.3 Charge d'impôt:**

En application de l'option exercée pour bénéficier du régime fiscal des sociétés de capital-risque, aucune charge d'impôt n'est comptabilisée au titre de l'exercice 2023.

## **NOTE 5 : Autres informations**

### **5.1 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat pour l'année 2023 d'un montant total s'élève à 3 862 €

<b>Cabinet</b>	<b>Certification des comptes</b>	<b>Autres missions</b>
KPMG	3 862	
-		

### **5.2 Engagements hors bilan**

Au 31 décembre 2023 aucun engagement significatif n'a été contracté par la société.